



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20240404-DEL_2024_04_023-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 4 AVRIL 2024

Le 4 avril 2024 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Patrick BATOUFFLET, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU, M. Michel CINOTTI, Mme Monique BERT, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE (arrivée à 20h06), Mme Claire ABADIE-MARTEIL, M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, Mme Anne-Sophie CLAUW, M. Théophile ALSAC, M. Patrick FAURE, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU, Mme Ophélie GUIN.

Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL
M. Mohamed DEHBI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL
Mme Nicole MARIE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à M. Romain MILLARD
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. David POLIZZI
Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE
M. Alexandre BOUGAUD – pouvoir à M. Patrick BATOUFFLET
M. Gilles MORICHAUD – pouvoir à M. Olivier TRIBONDEAU
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à M. Régis VAILLANT

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 12 avril 2024 et de sa publication sur le site de la Ville le 12 avril 2024.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatives aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 28 mars 2024,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis du comité social territorial du 2 avril 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE de procéder aux mouvements suivants :

FILIERE	GRADE	CREATION	SUPPRESSION	TEMPS HEBDOMADAIRE	DATE D'EFFET
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2		35h	01/05/2024
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		-2	35h	01/05/2024
Administrative	Adjoint administratif	1		35h	01/05/2024
Administrative	Attaché principal	1		35h	01/05/2024
Administrative	Attaché		-1	35h	01/05/2024
Animation	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1		35h	01/05/2024
Animation	Animateur principal de 2 ^{ème} classe		-1	35h	01/05/2024
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1		35h	01/05/2024



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20240404-DEL_2024_04_023-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024
N°DEL 2024-04-023

FILIERE	GRADE	CREATION	SUPPRESSION	TEMPS HEBDOMADAIRE	DATE D'EFFET
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		-1	35h	01/05/2024
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1		9h/20h	01/05/2024
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe		-1	11h15/20h	01/05/2024
Médico-sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	1		35h	01/05/2024
Médico-sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe		-1	35h	01/05/2024
Sportive	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1		35h	01/05/2024
Sportive	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe		-1	35h	01/05/2024
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9		35h	01/05/2024
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		-9	35h	01/05/2024
Technique	Adjoint technique		-1	35h	01/05/2024
TOTAL		18	-18		

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 4 avril 2024,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 12 avril 2024.